



Communauté de communes  
**Cingal - Suisse Normande**

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE  
DU BUREAU

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq janvier**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Gringore à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : M. BRETEAU Jean-Claude, Mme DUPUY Vanessa, Mme ONRAED Isabelle, M. HAVAS Roger, M. PITEL Gilles, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. LEHUGEUR Jacky, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Sylvain, M. LEMOUX Julien, Mme COURVAL Claudine, M. GUILLEMETTE Olivier, Mme FIEFFÉ Patricia.

Étaient absents excusés : M. PERRIN Renny, M. CARVILLE Raymond, M. LADAN Serge, M. MOREL Patrick.

Étaient absents non excusés : -

Mouvements en cours de séance ayant une incidence sur les votes : Aucune arrivée ni départ d'élus durant la séance.

Pouvoir : M. CARVILLE Raymond en faveur de M. PITEL Gilles.

Secrétaire : Mme Isabelle ONRAED.

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-001 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 23 novembre 2023**

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 23 novembre 2023 a été transmis aux élus suite à la séance.

Il est demandé aux membres présents s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 NOVEMBRE 2023.**

19 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

## DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-002 : RH : Effectifs au 1er mars 2024

EVOLUTION DES EFFECTIFS						
DATE DELIBERATION BUREAU	23 11 2023	25 01 2024	DELTA AU 01 03 2024	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 03 2024	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 03 2024 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 01 2024	01 03 2024				
NBRE POSTES	186	188	2	SUPPRESSION CONTRAT = - 1 NOUVEAUX CONTRATS = + 3 RECRUTEMENT // MUTATION = - 1 + 1	2	<u>SCOLAIRE/PERISCOLAIRE :</u> - 1 agent + 3 agents soit - 0,03 ETP + 0,45 ETP
E.T.P.	138,31	138,72	0,42	SUPPRESSION CONTRAT = - 0,03 NOUVEAUX CONTRATS = + 0,45 RECRUTEMENT // MUTATION = -1,00 + 1,00	0,42	<u>EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET LOISIRS :</u> - 1 agent + 1 agent soit - 1,00 ETP + 1,00 ETP

Tableau des effectifs AU 01 03 2024		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	<b>38</b>	<b>36,73</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	<b>110</b>	<b>69,94</b>
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	<b>18</b>	<b>15,29</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
TOTAL FILIERE ANIMATION	<b>4</b>	<b>3,42</b>
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	<b>6</b>	<b>6,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème</b>		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	<b>10</b>	<b>5,35</b>
<b>HORS GRADES</b>		
TOTAL HORS GRADES	<b>2</b>	<b>2,00</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>188</b>	<b>138,72</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES</b>	<b>108</b>	<b>90,98</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES</b>	<b>80</b>	<b>47,74</b>
<b>DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT</b>	<b>6</b>	<b>5,23</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>188</b>	<b>138,72</b>

La commission Administration générale réunie le 15 janvier dernier propose de valider le tableau des effectifs (*voir détails en annexe 1*).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS SUSMENTIONNÉ.**

19 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-003 : Scolaire, Périscolaire et Enfance jeunesse : Organisation du Temps Scolaire provisoire à l'école Paul Hérault à Thury-Harcourt-le-Hom**

Dans le cadre du projet de restructuration et d'extension de l'école primaire Paul Hérault, il est nécessaire de déplacer l'école élémentaire pendant la durée des travaux, dans des locaux provisoires installés 17 boulevard des Champs Sainte-Catherine, à THURY-HARCOURT-LE-HOM.

Suite à ce changement de situation géographique, il est nécessaire de modifier l'Organisation du Temps Scolaire (OTS) comme suit :

Ecole élémentaire Paul Hérault :

- horaires du matin : 8h55 à 12h05
- horaires de l'après-midi : 13h35 à 16h25

Ecole maternelle Paul Hérault :

pas de changement.

Cette demande de changement travaillée avec la directrice de l'école et vue avec l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Falaise, devra être validée par l'Inspection Académique (IA) ainsi que par le conseil d'école.

Il est proposé de valider cette OTS applicable uniquement pendant les travaux sur le site provisoire et sous réserve de l'approbation officielle de l'IA et du conseil d'école.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE SUSMENTIONNÉE SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION OFFICIELLE DE L'INSPECTION ACADÉMIQUE ET DU CONSEIL D'ÉCOLE.**

19 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-004 : Services à la population : Validation du règlement intérieur des déchetteries de Thury-Harcourt-le-Hom et de Saint-Rémy-sur-Orne**

Il est donné lecture du règlement intérieur des déchetteries de Thury-Harcourt-le-Hom et de Saint-Rémy-sur-Orne, en pièce jointe (*voir annexe 2*).

Ce document définit les règles de fonctionnement général des déchetteries, les conditions d'accès, la nature des déchets, les jours et horaires d'ouvertures.

Des modifications ont été effectuées concernant l'application des tarifs "professionnels" pour tout apport en déchetteries par des micro-entreprises.

Considérant la délibération CC-DEL-2023-142 en date du 14 décembre 2023 décidant d'appliquer, à partir du 1er janvier 2024, les tarifs "professionnels" pour les micro-entrepreneurs,

Considérant la proposition de la commission Services à la population réunie le 28 novembre 2023,

Il est proposé aux membres du Bureau d'approuver le règlement intérieur des déchetteries de Thury-Harcourt-le-Hom et de Saint-Rémy-sur-Orne, applicable au 1er janvier 2024.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES DÉCHETTERIES DE THURY-HARCOURT-LE-HOM ET DE SAINT-RÉMY-SUR-ORNE.**

19 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-005 : Infrastructures communautaires : Subventions État au titre de la DETR 2024 et département au titre du contrat de territoire pour le projet de restructuration d'un ancien bâtiment industriel en cuisine de proximité et bâtiment technique**

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BU-BUR-2023-051**

Conformément à la demande des délégués communautaires de rajouter une salle de réunion pouvant accueillir 80 personnes, il est proposé de modifier la demande de subventions faite lors du Bureau du 23 novembre 2023 et de la compléter par une demande de DETR 2024.

Le montant de l'opération s'élève à 3 670 843.85 € HT si toutes les options sont retenues.

**Cuisine de proximité (74.38 %)**

Travaux : 2 033 845.00 €  
AMO : 54 359.14 €  
MOE : 235 827.63 €  
Aménagement provisoire : 3 347.10 €  
Surdimensionnement du solivage : 11 157.00 €  
Panneaux photovoltaïques : 137 129.40 €  
Aménagement étage avec ascenseur : 199 635.92 €  
Divers : 16 343.52 €

**Total : 2 691 644.71 €**

**Services techniques (25.62 %)**

Travaux : 700 555.00 €  
AMO : 18 723.86 €  
MOE : 81 230.22 €  
Aménagement provisoire : 1 152.90 €  
Surdimensionnement du solivage : 3 843.00 €  
Panneaux photovoltaïques : 99 300.60 €  
Aménagement étage avec ascenseur : 68 764.08 €  
Divers : 5 629.48 €

**Total : 979 198.54 €**

**DETR 2024 :**

Coût estimé phase APD : 3 670 843.85 € HT  
DETR 2024 sollicitée : **40 %** soit 1 468 337.54 €

**Département (Contrat de territoire) 50 % pour la partie Cuisine de proximité :**

Coût estimé phase APD : 2 691 644.71 € HT  
Subvention sollicitée : 50 % soit 1 345 822.36 €

Il est proposé de :

- Déposer les dossiers sur ces bases ;
- Et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LES MEMBRES DU BUREAU À 18 VOIX POUR ET 01 ABSTENTION AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À :**

- DÉPOSER LES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS SUR CES BASES ;
- SIGNER LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.

18 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
1 ABSTENTION

---

### **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Rappel du calendrier du premier semestre 2024 :

<b>BUREAU Salle MDS</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
25/01 à 18h	25/01 à 20h (élections)
	22/02 à 20h (ROB / rapport d'activité)
14/03 à 18h	28/03 à 20h (CA)
	11/04 à 20h (BP)
30/05 à 18h	
	27/06 à 20h

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

- \* Monsieur Lehugeur évoque la réunion de conseil communautaire qui aura lieu à 20 heures. Dans un souci d'équité, une candidate au poste de VP Scolaire Périscolaire étant absente, il demande à l'ensemble des élus et en particulier aux candidats présents de ne pas aborder le sujet des élections lors du moment de convivialité.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.